

RAPPORT N° 91/1-13
au Conseil Municipal

OBJET

ACQUISITIONS DE TERRAINS

Je vous propose de vous prononcer sur le projet d'acquisition des terrains, dont la liste est jointe en annexe, pour lesquels des accords ont été conclus à l'amiable avec les propriétaires concernés.

En cas d'accord, il vous est demandé :

- de motiver le dépassement de l'estimation des Domaines,
- * de 18 % pour le terrain cadastré section CH n° 126 sis à la Grande Chaloupe, par le fait que ce secteur complètement à l'écart de la Commune, mais où résident plusieurs familles, nécessite qu'un minimum d'équipements publics y soient réalisés ;
- * de 15 % pour le terrain cadastré section CO n° 110, très bien situé au centre de Saint-François, entre la Mairie Annexe et l'Eglise, intéressant dans la perspective d'un renforcement du niveau d'équipement de cet écart de la Commune ;
- de m'autoriser à signer les actes d'acquisition et à verser aux notaires rédacteurs et intermédiaires éventuels les honoraires correspondants ;
- de me dispenser, le cas échéant, de procéder aux formalités de purge des hypothèques et privilèges pouvant grever ces terrains.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Gilbert ANNETTE

DELIBERATION N° 91/1-13
du Conseil Municipal
en séance du samedi 16 mars 1991

OBJET

ACQUISITIONS DE TERRAINS

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 91/1-13 du Maire ;

Sur l'avis favorable des Commissions Urbanisme, Finances, et Transport et Circulation ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE

ARTICLE 1

Approuve le projet d'acquisition des terrains -dont la liste est jointe en annexe- pour lesquels des accords ont été conclus à l'amiable avec les propriétaires concernés.

ARTICLE 2

Autorise le dépassement de l'estimation des Domaines,

- de 18 % pour le terrain cadastré section CH n° 126, compte tenu de l'intérêt particulier que présente cet immeuble pour la réalisation d'équipements collectifs dans ce secteur très excentré ;
- de 15 % pour le terrain cadastré section CO n° 110, très bien situé au centre de Saint-François, entre la Mairie Annexe et l'Eglise, intéressant dans la perspective d'un renforcement du niveau d'équipement de cet écart de la Commune.

ARTICLE 3

Autorise le Maire à signer les actes d'acquisition et à verser aux notaires rédacteurs et intermédiaires éventuels les honoraires correspondants.

ARTICLE 4

Dispense le Maire, le cas échéant, de procéder aux formalités de purge des hypothèques et privilèges pouvant grever ces terrains.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 22 MARS 1991

LE MAIRE
Gilbert ANNETTE



Références cadastr.	Superficies	Situations	Anciens propriétaires	Prix en F	Modalités d'acquisition	Buts d'acquisition	Imputations budgétaires
AB 8 p.	13 m2 environ	Route de la Montagne	Etat	Suivant estimation des Domaines	Amiable	Réalisation d'une encoche pour bus	901-210
AM 365 p.	22 m2	Angle des Rues Juliette Dodu/ Général de Gaulle	Roger FOCK-QUI	1 000/m2 (inférieur au seuil de consultation des Domaines)	Amiable	Aménagement de carrefour	901-210
AP 145-147 148-149 171-172 173-174 175-274	2 163 m2	Ruelle Camp Jacquot	Département de la Réunion	1 956 256,34 (en quatre annuités sans intérêts)	Rétrocession de terrains acquis dans le cadre du P.A.F. Départemental	Résorption de l'habitat insalubre	904-210
AP 354 ex-146 p.	32 m2	Rue Maréchal Leclerc	S.C.I. ROSANA	1 000/m2 pour 16 m2 (inférieur au seuil de consultation des Domaines)	Amiable après cession gratuite	Elargissement de voie publique	901-210
AT 180 p. et 181 p.	56 m2 environ	16-18 Rue de la Source	Cléo ATECTAM	1 200/m2 (inférieur au seuil de consultation des Domaines)	Amiable	Elargissement de rue	901-210
AW 300	792 m2	Route de Bois-de-Néfles /Sainte-Clotilde	Marcel Franck TECHER	300 000 (conforme à l'estimation des Domaines)	Amiable	Emprise du futur Boulevard Sud	901-210
BD 292 p.	54 m2	Rue Méziaire Guignard /Sainte-Clotilde	Marcel ANDY	600/m2 (inférieur au seuil de consultation des Domaines)	Amiable	Prolongement de la Rue Lacroix	901-210

Références cadastr.	Superficies	Situations	Anciens propriétaires	Prix en F	Modalités d'acquisition	Buts d'acquisition	Imputations budgétaires
---------------------	-------------	------------	-----------------------	-----------	-------------------------	--------------------	-------------------------

BR 1073 ex-523 p.	81 m2	Chemin des Thuyas /Bretagne	Maurice MINATCHY	100/m2 (inférieur au seuil de consul- tation des Domaines)	Amiable	Elargissement de voie pu- blique	901-210
BR 1121 ex-917 p.	70 m2	Chemin des Fleurs /Bretagne	Thérèse Cilette ARAYE	150/m2 pour 14 m2 (inférieur au seuil de consul- tation des Domaines)	Amiable après cession gratuite	Elargissement de voie pu- blique	901-210
BS 1070 ex-175 p.	270 m2	Chemin Ylang-Ylang /Moufia	Yves Firmin ZILMIA	250/m2 (inférieur au seuil de consul- tation des Domaines)	Amiable	Elargissement de voie pu- blique	901-210
BV 879 ex-175 p.	185 m2	Rue des Bancouliers /Montgaillard	Ernest JONZO	250/m2 pour 126 m2 (inférieur au seuil de consul- tation des Domaines)	Amiable après cession gratuite	Elargissement de voie pu- blique	901-210

CH 126	500 m2	Grande Chaloupe	Jean-Michel MERALIKAN	250 000 (supérieur de 18 % à l'esti- mation des Domaines)	Amiable	Réalisation d'équipements collectifs	903-210
CO 110	9 315 m2	Saint-François	Consorts Charles HOARAU	2 350 000 (supérieur de 15 % à l'esti- mation des Domai- nes)	Amiable	Construction de logements et d'équi- pements au centre de Saint- François	908-210

Références cadastr.	Superficies	Situations	Anciens propriétaires	Prix en F	Modalités d'acquisition	Buts d'acquisition	Imputations budgétaires
CO 359 p.	20 m2 environ	Chemin de la Comète /Saint-François	Mme Dominique RIVIERE	200/m2 (inférieur au seuil de consultation des Domaines)	Amiable	Aménagement d'une plateforme de retournement pour bus	901-210

LE MAIRE : Rapport n° 13. Rapporteur : Michel CHAN-LIAT.

M. CHAN-LIAT M. : Il s'agit des acquisitions de terrains dont vous avez la liste en annexe.

Il vous est demandé de rajouter d'autres acquisitions répertoriées au niveau du rapport complémentaire.

Concernant la parcelle cadastrée section AP n° 354 de 32 m² située Rue Maréchal Leclerc, 16 m² sont acquis en cession gratuite et le reste à 1 000 F par mètre carré.

Pratiquement tous les terrains sont donc acquis à l'amiable.

LE MAIRE : Oppositions ? Abstentions ? Adopté à l'UNANIMITE.